



Deuxième séminaire de formation

***Thème : les responsabilités managériale
et pénale des administrateurs de sociétés conformément
aux prescriptions de l'OHADA***

Période : du 29 au 31 octobre 2025

Lieu / Hôtel Chic Palace de Kpalimé (Kloto)

Horaires de 8H à 14H 30

Frais d'inscription HT : 350.000 F CFA incluant 03 pause-café, 03 déjeuners et 02 diners

Les nuitées sont à la charge des participants.

Pour toute information, veuillez contacter les deux numéros suivants :

(+228) 90 01 04 91

(+228) 99 47 81 73

Objectif

Renforcer les capacités des administrateurs de sociétés en matière de gouvernance d'entreprise en leur permettant de :

- maîtriser le rôle de l'administrateur dans la gestion d'une organisation
- connaître les sanctions encourues dans l'exercice de leurs fonctions et de les éviter
- savoir se protéger efficacement : protections statutaires et contractuelles
- savoir identifier et prévenir le risque pénal
- éviter des abus dans l'exercice des fonctions d'administrateur de sociétés
- maîtriser des concepts clés en matière de contrôle interne
- appréhender la notion d'indépendance de l'auditeur interne : position au sein de la structure organisationnelle, etc.
- s'impliquer dans le processus de découverte et de gestion des fraudes: indices d'existence de fraudes, enquêtes sur les fraudes, etc.

Avantages induits par la formation

- ☐ Amélioration et sécurisation du système d'information global de votre organisation
- ☐ Minimisation de risques d'insécurité et de fraudes au sein de votre organisation
- ☐ Amélioration de la gouvernance de votre organisation
- ☐ Gestion proactive de votre organisation
- ☐ Obtention, par votre organisation, de gains de productivité
- ☐ Amélioration par ricochet, de l'image, de la position concurrentielle et de la compétitivité de votre organisation

Contenu

- ☐ Concepts de base de l'audit interne
- ☐ Les fraudes et les enquêtes sur les fraudes
- ☐ Généralités sur le risque pénal
- ☐ Personnes concernées
- ☐ Comportements incriminés
 - o Les abus de biens ou du crédit de la société
 - o Les atteintes aux droits des actionnaires
 - o Les entraves au contrôle de la gestion de la société
 - o Les distributions de dividendes fictifs
 - o Présentation et/ou publication de comptes « infidèles »
 - o Banqueroutes et infractions assimilées
- ☐ Mise en œuvre de la responsabilité pénale des administrateurs
 - o L'exercice de l'action en responsabilité
 - o Les peines ou sanctions encourues

Durée et période de déroulement

- ☐ Ce séminaire dure trois jours de 8H à 14H 30 tous les jours
- ☐ Dates de déroulement : du 29 au 31 octobre 2025

Population cible

- ☐ Administrateurs de sociétés
- ☐ Opérateurs économiques
- ☐ Dirigeants et cadres supérieurs de sociétés
- ☐ Propriétaires de sociétés

Approche pédagogique

- ☐ Exposés magistraux
- ☐ Etudes de cas
- ☐ Débats, échanges et discussions
- ☐ Utilisation de vidéo projecteur sur Power Point
- ☐ Remise à chaque participant, à la fin du séminaire, d'un document de support pédagogique faisant état du contenu du séminaire et d'une attestation de participation

Lieu de déroulement du séminaire

Hôtel "Chic Palace" de Kpalimé (Kloto)

Frais d'inscription

Les frais d'inscription qui se chiffrent à 350.000 (trois cent cinquante mille) francs CFA hors TVA par participant, comprennent les frais:

- d'établissement d'attestations de participation ;
- de conception, de reproduction et de mise à disposition des documents de support pédagogique ;
- de trois pauses-café par participant à raison d'une pause-café par jour pendant trois jours ;
- de trois déjeuners par participant à raison d'un déjeuner par jour pendant trois jours
- de 02 diners

Notons que les diners et les nuitées sont à la charge des participants.

1. Quelques organisations dont les administrateurs et PCA ont déjà bénéficié de cette formation

Il s'agit principalement des organisations suivantes :

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CEB : Communauté Electrique du Bénin

SPT : Société des Postes du TOGO

CICA-RE

SPT : Société des Postes du TOGO